

Section 31

Hommes et milieux : évolution, interactions

Motion

Sur la simplification administrative et l'activité de diagnostic en archéologie préventive

La section s'alarme des nouvelles mesures de simplification administrative annoncées par la Présidence de la République le 30 octobre dernier. Elle considère que celles qui concernent directement (propositions 14 et 15) ou indirectement (propositions 10 et 31) l'archéologie préventive sont de nature à mettre en danger le patrimoine archéologique présent sur l'emprise des projets d'aménagement en compromettant les capacités des opérateurs à détecter et caractériser les sites éventuellement menacés et empêchant ainsi la mise en œuvre des procédures de protection ou de sauvegarde par l'étude prévues par le code du patrimoine. Elle est scandalisée par ce qui semble être le fruit du *lobbying* d'au moins un acteur de la prospection géophysique. Elle demande, d'une part, que ces nouvelles mesures ne soient pas mises en œuvre et, d'autre part, que soient renforcés les moyens de l'État afin que la redevance archéologique soit effectivement perçue auprès des porteurs de projets d'aménagement.

Bruno MAUREILLE
Président de la section :

Motion adoptée à l'unanimité le : 26 novembre 2014
18 votants [18] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires :

- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- M.Thierry MANDRON, Secrétaire d'Etat à la réforme et de l'Etat et à la simplification
- M. Alain Fuchs, président du CNRS
- Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE
- M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS
- M.Dominique Garcia, président de l'INRAP

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN